

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « développement économique et
urbanisme »

Conseil municipal du 7 novembre 2011
Séance du 18 octobre 2011

24 Acquisition d'un fonds de commerce – restaurant « Le Romantique » sis 2 rue de la République

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK,
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS,
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, Mmes LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI,
BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. GRIMBERT

Mme OYONO

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à :	M. MONTES
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	Mme BOUKHELIF
Pouvoir à :	Mme KOUACHI-MAHSAS
Pouvoir à :	M. SZPIRKO
Pouvoir à :	Mme JAJAN
Pouvoir à :	M. BOUADDI
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Le fonds de commerce du restaurant « Le Romantique », sis 2 rue de la république dans l'immeuble édifié sur la parcelle cadastrée section XC n°68, est actuellement en vente. Dans ce cadre, les propriétaires du fonds ont fait part de leur proposition de céder ce fonds de commerce à la commune pour le prix de 130.000 euros.

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE



maintenant !

Dans le cadre de la promotion et du développement du commerce de centre-ville, il apparaît opportun pour la Ville de se porter acquéreur de ce fonds de commerce.

Aussi, il vous est proposé d'accepter le principe de cette acquisition de fonds de commerce au prix qui sera fixé par France Domaine qui est en cours de consultation.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », du 18 octobre 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 9

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'accepter le principe de l'acquisition par la commune du fonds de commerce du restaurant « Le Romantique » sis 2 rue de la République dans le but de promouvoir et développer le commerce de centre-ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 NOV. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

15 NOV. 2011

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 15.11.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE